



## Fiche 11

# Méthodes et outils de gestion des Ressources Humaines

## Cadre de mise en œuvre

Cette mission est mise en œuvre par suite de la délibération du Conseil d'Administration en date du 17 juillet 1989.

Les collectivités territoriales et établissements publics sont en effet en perpétuelle évolution : croissance de la population, déploiement de politiques publiques, transfert de compétences, etc.

Toutes ces sources de changements interagissent et ont un impact organisationnel et humain sur les ressources humaines internes.

Ainsi, les structures territoriales peuvent avoir besoin d'analyser leur organisation de travail ou de mettre en place des outils de gestion des ressources humaines adaptés.

Le CDG31 peut les accompagner dans la conception de solutions prospectives et durables.

## Contenu du service

**L'équipe des consultants en management et organisation des ressources humaines intervient à différents niveaux.**

### Étude organisationnelle des ressources humaines :

- établissement d'un état des lieux du fonctionnement des services de la structure ;
- réalisation d'un diagnostic et repérage des dysfonctionnements éventuels ;
- proposition d'améliorations réalistes et adaptées à la structure ;
- accompagnement à la mise en œuvre des propositions.

### Mise en place d'outils RH :

- réalisation de fiches de poste et d'organigrammes ;
- mise en œuvre du droit à la formation (rédaction du règlement de formation et du plan de formation) ;
- rédaction du règlement intérieur ;
- accompagnement à la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation ;
- etc.

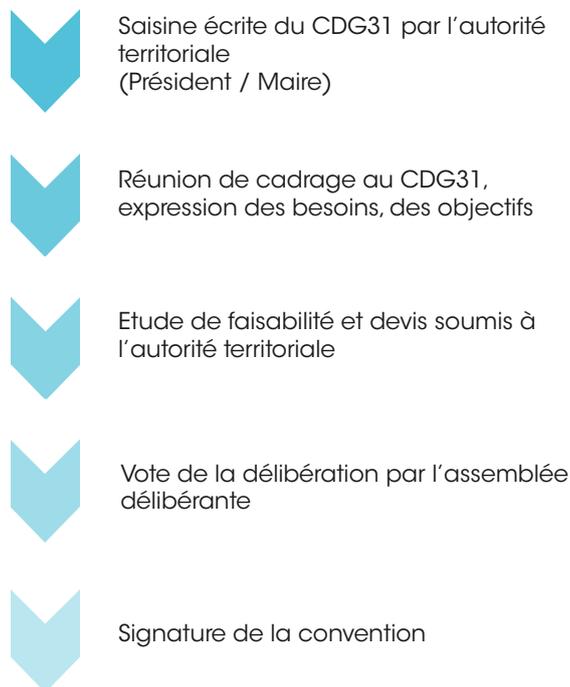
### Refonte ou mise en place du régime indemnitaire :

Les employeurs publics territoriaux peuvent souhaiter faire un état des lieux de leur régime indemnitaire, adapter la rémunération de leurs agents à leur politique de ressources humaines et selon leurs objectifs de management.

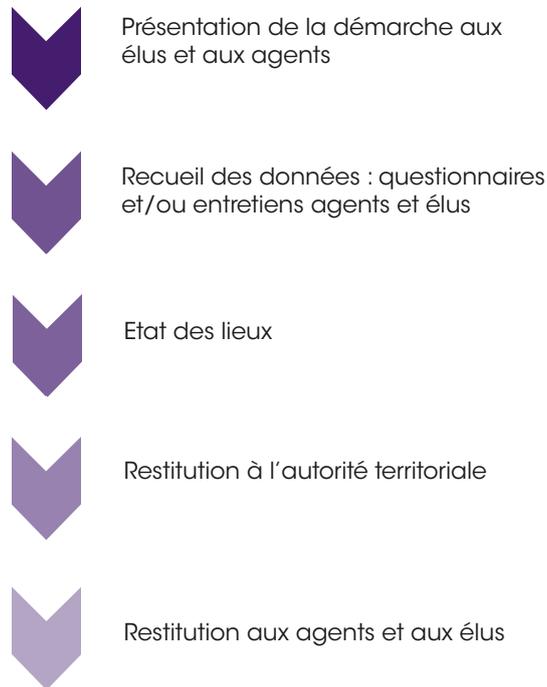
Des spécialistes experts des règles juridiques du régime indemnitaire peuvent accompagner les collectivités dans ce projet.

## Procédure d'intervention

### AVANT LA MISSION



### DEROULEMENT D'UNE MISSION DE DIAGNOSTIC D'ORGANISATION DES RH



## Moyens humains

Les consultants du CDG 31 apportent une expertise pluridisciplinaire dans le traitement des missions de conseil.

Ils connaissent le fonctionnement des structures publiques territoriales et les problèmes actuels de la Fonction Publique Territoriale. Leurs formations respectives, associées à leurs

expériences, leur permettent de comprendre, d'analyser une organisation du travail et d'être force de proposition.

Ils peuvent, autant que de besoin, mobiliser des compétences relevant d'autres pôles opérationnels (juriste, consultant Prévention / Conditions de travail, etc.).

## Conditions financières de recours au service

S'agissant des missions de conseil et accompagnement en management des RH et de l'emploi, la structuration des services proposés et les tarifs applicables au 1er janvier 2015 sont les suivants :

Missions	Modalités de réalisation	Tarif applicable au 1er janvier 2015
Diagnostic d'organisation Plan de formation	Travaux de conception au sein de la collectivité	575 € / jour  pour l'ensemble des missions de conseil et accompagnement en management des RH et de l'emploi
Conduite de changement Gestion de projet	Travaux de conception au sein de la collectivité	
Conception ou refonte du régime indemnitaire	Vérification de la légalité de projets de délibération ou règlements indemnitaires Etude des incidences juridiques, managériales	

Pour plus de renseignements  
[conseilrh@cdg31.fr](mailto:conseilrh@cdg31.fr)